

**LA GARANTIE PERTE D'EXPLOITATION
SUITE A SINISTRE MARCHANDISES TRANSPORTEES**



M. Cyril BRETON,
Inspecteur commercial chez CDC

L'organisation actuelle de la chaîne logistique permet aux chargeurs (clients des transporteurs publics de marchandises) réalisant de l'import/export, de bénéficier de circuits de distribution courts et de gérer au mieux leur trésorerie en optimisant leur niveau de stock.

Cette organisation a néanmoins ses limites :

En cas de sinistre durant le transport sur leurs marchandises qu'ils ont confiées à un transporteur / commissionnaire de transport / transitaire, les chargeurs peuvent être exposés à des problèmes d'approvisionnement, et par conséquent à des **dommages immatériels consécutifs** telle qu'une perte d'exploitation.

C'est pourquoi fort de vouloir proposer des produits innovants d'assurances Marchandises Transportées, CHOMEL-DUMAS-CHAVANE, Agent d'assurance Maritime & Transports (Marine Underwriters), propose à ses partenaires courtiers qui ont une clientèle de chargeurs, **la garantie des Pertes d'Exploitation suite à sinistre Marchandises Transportées (MT)**.

Cette garantie a pour objet d'indemniser le chargeur en le replaçant dans la situation qui aurait été la sienne en compensant les pertes financières découlant d'une perte de marge brute, c'est-à-dire :

- La perte de bénéfices,
- Le maintien des frais fixes, pendant la durée de réparation, remplacement ou réapprovisionnement des marchandises avariées et/ou perdues durant le transport.

La garantie des Pertes d'Exploitation après sinistre MT est :

- **Subordonnée à la souscription d'une police d'assurances Facultés** garantissant les marchandises,
- Est spécialement adaptée aux activités de négoce ou de réparation de machines industrielles, ou bien une activité de sous-traitance pour de grands groupes (automobiles, etc).

L'Agent d'assurance Maritime & Transports ne prendra ainsi en compte la baisse du chiffre d'affaires ou les frais supplémentaires au titre de cette garantie **seulement s'ils sont la conséquence directe d'un dommage garanti** durant le transport au titre de la police d'assurance Facultés.

Dans un autre registre, le chargeur aura également la possibilité d'assurer son stock de marchandises qui se trouve chez un tiers, dans sa police Facultés : On parlera alors de « Stock & Transit ». Ce produit d'assurance fera l'objet d'une future newsletter.

Spécialiste des assurances MT depuis 1924, n'hésitez pas à nous contacter dès lors que vos clients transporteurs ou chargeurs (siège social en France métropolitaine et/ou DROM-COM) vous sollicitent en assurances MT pour des risques ordinaires ou atypiques (tabac, alcools, armes, matériel militaire, métaux précieux, prototypes, œuvres d'art, ...).

Nous souscrivons et gérons les risques MT, et réglons les sinistres.